



HANDISPORT VALENCE

Maison de la Vie Associative Didier Guillaume
74 route de Montélier — 26000 Valence
Tél. 07 88 53 56 07 — 04 75 56 56 97
handisport.valence@orange.fr



COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT DRÔME

Maison Départementale des Bénévoles et du Sport
« Marc Fouard » — 71 rue Latécoère — 26000 Valence
Tél. 04 75 75 47 77
cd26.handisport@orange.fr — www.handisport26.org

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Championnat de France de Goalball masculin — Division 1

Département de la Drôme — trois journées, du vendredi au dimanche
Janvier 2027

Lieu et dates restant à confirmer — deux week-ends sont envisagés avec la Fédération (16-17 ou 23-24 janvier 2027) ; site
pressenti : Halle des Sports Béatrice Mangold, Bourg-lès-Valence.



Défense au sol devant une cage de 9 mètres — Championnat de France de Goalball

10

équipes engagées

80

joueurs

130

personnes sur site

3

journées de compétition

ORGANISATION

Club Handisport Valence et Comité Départemental Handisport de la Drôme, co-organisateurs

Sous l'égide de la Fédération Française Handisport — Commission Sportive Goalball

Dossier établi à l'attention des partenaires institutionnels et privés — Septembre 2026

1. Le contexte

La Fédération Française Handisport (FFH), délégataire du ministère chargé des Sports, organise et promeut la pratique des disciplines dont elle a la délégation, parmi lesquelles le goalball. Sa Commission Sportive Goalball pilote le circuit national de compétitions, dont le Championnat de France masculin de Division 1 constitue le plus haut niveau.

Ce championnat réunit chaque saison les meilleures équipes françaises, au sein desquelles évoluent plusieurs internationaux et membres de l'équipe de France. Il se déroule sur un week-end de compétition, précédé d'une journée d'installation et d'accueil des délégations.

Pour l'édition 2027, à la suite de l'annulation du site initialement retenu, la Fédération Française Handisport a sollicité en urgence le Club Handisport Valence afin d'accueillir la compétition. Le club a répondu favorablement et engagé sans délai la recherche d'un équipement conforme au cahier des charges fédéral.

À la date du présent dossier, ni le lieu ni les dates ne sont définitivement arrêtés. Deux week-ends sont envisagés avec la Fédération : les 16 et 17 janvier 2027, avec installation le vendredi 15, ou les 23 et 24 janvier 2027, avec installation le vendredi 22. Le site pressenti est la Halle des Sports Béatrice Mangold, à Bourg-lès-Valence : une demande de mise à disposition à titre gracieux a été adressée à Madame le Maire le 14 septembre 2026 et est en cours d'instruction. Aucune compétition nationale handisport n'a jamais été organisée sur cette commune.

Depuis deux ans, le Club Handisport Valence a engagé un travail spécifique de développement des activités accessibles aux personnes déficientes visuelles, public pour lequel l'offre sportive demeure très insuffisante dans le département de la Drôme. L'accueil du Championnat de France de Goalball s'inscrit directement dans cette démarche.

Deux ans après les Jeux paralympiques de Paris, portée par les résultats de l'équipe de France et par l'intérêt du public pour les disciplines paralympiques, cette compétition offre au territoire drômois l'occasion d'accueillir un événement sportif national et de prolonger concrètement l'héritage de 2024.

Les organisateurs

Le Club Handisport Valence est l'un des plus importants clubs handisport de France. Il rassemble environ 300 licenciés et propose 16 activités hebdomadaires, encadrées par 3 salariés et une équipe de bénévoles très impliquée. Le club intervient régulièrement au sein des établissements et services médico-sociaux du territoire et participe activement aux instances locales du sport et du handicap.

Il organise par ailleurs, en décembre 2026, les Championnats de France de Natation Handisport 25 m à Romans-sur-Isère. Il dispose ainsi de l'expérience, des moyens humains et du réseau nécessaires à l'organisation d'une compétition nationale.

Le Comité Départemental Handisport de la Drôme est l'organe départemental de la Fédération Française Handisport. Il coordonne le développement de la pratique handisport sur l'ensemble du département, accompagne les clubs et les établissements médico-sociaux, conduit des actions de formation et de sensibilisation, et organise des manifestations sportives. Il a notamment accueilli à Valence, en mai 2026, les 27es Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport.

Les deux structures portent conjointement l'organisation de ce championnat. Le Club Handisport Valence assure la conduite opérationnelle du projet et en est le porteur administratif et financier ; le Comité Départemental apporte son réseau départemental, ses moyens logistiques, son appui à la mobilisation des bénévoles et son expérience de l'organisation d'événements nationaux.

L'événement en bref

Discipline	Goalball — sport paralympique réservé aux personnes déficientes visuelles
Niveau	Championnat de France masculin — Division 1, plus haut niveau national
Dates	Janvier 2027, trois journées du vendredi au dimanche — à confirmer : week-end des 16-17 janvier (installation le vendredi 15) ou des 23-24 janvier (installation le vendredi 22)
Lieu	À confirmer — site pressenti : Halle des Sports Béatrice Mangold, 106 chemin du Valentin, 26500 Bourg-lès-Valence (demande en cours d'instruction par la Ville)
Organisateurs	Club Handisport Valence et Comité Départemental Handisport de la Drôme, co-organisateurs
Autorité fédérale	Fédération Française Handisport — Commission Sportive Goalball

Participants attendus	Environ 10 équipes, soit 80 joueurs, 20 officiels et staff fédéral, 30 bénévoles
Accès	Manifestation gratuite et ouverte au public

2. Le goalball, un sport paralympique

Le goalball a été créé en 1946 pour la rééducation des anciens combattants devenus aveugles. Il est inscrit au programme des Jeux Paralympiques depuis 1976 pour les hommes et 1984 pour les femmes. C'est aujourd'hui la discipline collective de référence pour les personnes déficientes visuelles.

Le principe du jeu

- **Le terrain** : Deux équipes de trois joueurs s'affrontent sur un terrain de 18 mètres sur 9, dont toutes les lignes sont matérialisées en relief et repérables au toucher.
- **Le ballon** : un ballon de 1,25 kg muni de grelots, que les joueurs font rouler au sol vers la cage adverse, large de 9 mètres et occupant toute la largeur du terrain.
- **Le masque** : tous les joueurs portent un masque occultant. Qu'ils soient malvoyants ou totalement aveugles, ils sont ainsi placés dans une stricte égalité et jouent uniquement à l'oreille.
- **La défense** : les défenseurs se déploient au sol, allongés, pour intercepter le ballon avec le corps, puis relancent dans le même mouvement. Une rencontre se joue en deux périodes de douze minutes.
- **Le silence** : le public doit observer le silence pendant les échanges et ne peut manifester qu'entre les phases de jeu. Cette contrainte, loin d'être une limite, constitue l'un des attraits les plus saisissants de la discipline.

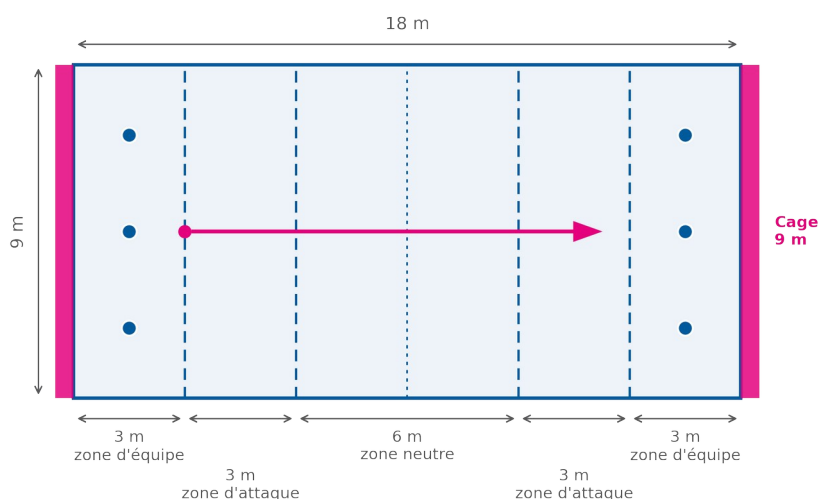


Tous les joueurs portent un masque occultant : malvoyants et non-voyants jouent à stricte égalité, uniquement à l'oreille

Un sport spectaculaire et immédiatement lisible

Le goalball est très exigeant physiquement — vitesse de réaction, puissance de tir, engagement au sol — et immédiatement compréhensible par un public profane : les règles s'expliquent en deux minutes, l'enjeu de chaque action est évident, et le silence imposé crée une tension rare dans une salle de sport. C'est, à ce titre, l'une des disciplines paralympiques les plus efficaces pour faire évoluer le regard porté sur le handicap.

Il présente en outre un atout déterminant pour la sensibilisation : valides et déficients visuels, tous masqués, y jouent exactement dans les mêmes conditions. Les temps d'initiation proposés autour de la compétition placent ainsi le public, les scolaires et les élus dans la situation réelle des athlètes.



Le terrain de goalball : 18 m sur 9 m, cages de 9 m de large — toutes les lignes sont repérables au toucher

En France

La pratique française est structurée autour d'un championnat national à deux divisions et d'une équipe de France engagée dans les compétitions internationales. Le nombre de clubs proposant le goalball reste limité, et aucun ne le propose aujourd'hui dans la Drôme : le développement de la discipline passe précisément par des événements de ce type, capables de faire connaître le sport et de susciter des vocations.



Un sport très exigeant physiquement : le ballon sonore de 1,25 kg est lancé à pleine puissance vers la cage adverse

3. Le site et le programme

Le lieu et les dates de la compétition restent à confirmer à la date du présent dossier. Les éléments qui suivent décrivent le site pressenti et l'organisation envisagée sur cette base.

Le site pressenti : la Halle des Sports Béatrice Mangold

La Halle des Sports Béatrice Mangold est le principal équipement sportif couvert de Bourg-lès-Valence. Située au 106 chemin du Valentin, au sein du complexe sportif du Valentin, elle réunit un gymnase, un dojo, une salle de rythmique et une salle de réunion, et dispose d'un vaste espace de stationnement ainsi que d'un accès véhicule direct. Elle accueille au quotidien les clubs de la commune.

Elle présente les caractéristiques recherchées pour une compétition de goalball : un volume permettant l'implantation de terrains de 18 mètres sur 9 avec leurs dégagements, une salle attenante pour la réunion technique et un local pouvant accueillir le secrétariat.

La demande de mise à disposition à titre gracieux, adressée à Madame le Maire le 14 septembre 2026, est en cours d'instruction : le site n'est donc pas encore confirmé à la date du présent dossier. Une visite technique sera conduite avec les services des sports afin d'arrêter l'implantation des terrains et des espaces d'accueil. À défaut de disponibilité de cet équipement, le club s'orientera vers une autre installation du bassin valentinois répondant au cahier des charges fédéral, sans modification de l'économie générale du projet.

Les exigences du cahier des charges fédéral

- Une salle omnisports permettant l'implantation d'au moins deux terrains de 18 mètres sur 9, avec les dégagements de sécurité nécessaires ;
- Un sol sportif homogène et non glissant, autorisant la pose d'un marquage tactile temporaire (lignes repérables au toucher) et adapté au jeu au sol ;
- Un éclairage homogène, sans zone d'ombre ni éblouissement, et un environnement acoustique maîtrisé permettant le silence pendant les échanges ;
- Des vestiaires, sanitaires et circulations accessibles, avec des cheminements guidés et sécurisés pour les personnes déficientes visuelles ;
- Des espaces distincts et identifiés pour les joueurs, les encadrants, le jury, la presse et le public, ainsi qu'une capacité d'accueil en gradins ;
- Une salle attenante pouvant accueillir une cinquantaine de personnes pour la réunion technique, et un local sécurisé pour le secrétariat ;
- Un accès véhicule permettant le déchargement des cages et du matériel fédéral, et un local de stockage sur les trois journées.

Programme et créneaux

Journée	Créneaux	Déroulé
Vendredi	Accès 14h00 – 22h30	Déchargement et montage des cages, traçage tactile des terrains, mise en place de la signalétique adaptée, du secrétariat et des espaces d'accueil. Arrivée des délégations à partir de 17h00, contrôle du matériel et réunion technique
Samedi	Accès 7h30 – 22h00	Matches de poules de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00. Temps d'initiation et de découverte ouverts au public en fin de journée, puis temps convivial réunissant joueurs, officiels et bénévoles
Dimanche	Accès 7h30 – 18h00	Phases finales de 9h00 à 15h00, fin des compétitions et cérémonie protocolaire à 15h00, puis démontage, rangement du matériel et remise en état des locaux

Les dates ne sont pas encore arrêtées : le week-end retenu sera celui des 16 et 17 janvier 2027 (installation le vendredi 15) ou celui des 23 et 24 janvier 2027 (installation le vendredi 22), en fonction du calendrier fédéral et des disponibilités de l'équipement. Le club assure l'organisation sportive, l'encadrement des bénévoles, la couverture assurantielle et la remise en état des locaux.

4. Quelques chiffres

Estimations établies sur la base des éditions précédentes et du cahier des charges fédéral.

10 Équipes engagées, venues de toute la France

80 Joueurs, dont plusieurs membres de l'équipe de France

20 Officiels : arbitres nationaux, table de marque, délégué technique, classificateurs et staff fédéral

30 Bénévoles mobilisés sur les trois journées

100 Personnes hébergées sur le territoire, deux nuits

130 Personnes présentes sur le site, hors public

3 Journées de compétition, ouvertes gratuitement au public

Au total, plus de 130 personnes sont attendues sur le territoire pendant trois jours, en hébergement, restauration et déplacements — en pleine période creuse pour l'hôtellerie locale.

5. Les objectifs

Offrir aux athlètes des conditions d'excellence

Accueillir le Championnat de France, c'est garantir à l'élite française du goalball un cadre de compétition à la hauteur de son niveau : un équipement conforme aux normes fédérales, une organisation sportive rigoureuse et une accessibilité pensée dans le moindre détail, du parvis de la salle jusqu'au bord du terrain.

Développer la pratique sportive des personnes déficientes visuelles en Drôme

L'offre sportive destinée aux personnes déficientes visuelles demeure très insuffisante dans le département, et le goalball n'y est aujourd'hui proposé par aucun club. Accueillir le Championnat de France, c'est installer un événement fondateur : faire découvrir la discipline, susciter des vocations, mobiliser les clubs, les établissements spécialisés et les associations de personnes déficientes visuelles, et poser les bases d'une offre de pratique durable au-delà des trois jours de compétition.

Faire connaître une discipline paralympique majeure

Le goalball reste méconnu du grand public alors qu'il figure au programme paralympique depuis 1976. Sa dimension spectaculaire et le fait que valides et déficients visuels y jouent dans des conditions strictement identiques en font un formidable support de sensibilisation, en particulier auprès des scolaires.

Promouvoir le territoire

La compétition met en lumière Bourg-lès-Valence, Valence Romans Agglo, le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes auprès d'un public national : délégations venues de toute la France, couverture médiatique fédérale, régionale et locale.

Prolonger l'héritage des Jeux de Paris 2024

En donnant à voir le très haut niveau para-sportif sur le territoire, la manifestation fait vivre concrètement l'ambition d'inclusion portée par les Jeux, bien au-delà de l'année olympique.

6. Les retombées pour le territoire

Une visibilité nationale

Présence de l'élite française et de membres de l'équipe de France, couverture médiatique fédérale, régionale et locale, diffusion des résultats sur les supports de la Fédération Française Handisport et de l'ensemble du mouvement handisport.

Des retombées économiques directes

Elles restent mesurées à l'échelle d'une agglomération, mais elles sont réelles et immédiates. Plus de 130 personnes — joueurs, encadrants, officiels, classificateurs et accompagnateurs — séjournent trois jours sur le territoire, dont 100 en hébergement sur deux nuits, en période creuse pour l'hôtellerie. Le club organisant lui-même l'hébergement, la restauration et le transport des délégations, ces dépenses sont intégralement fléchées vers les acteurs locaux : hôtels de l'agglomération et traiteur local.

La valorisation d'un équipement municipal

L'équipement retenu serait identifié et reconnu comme site de compétition de niveau national, ce qui conforte l'investissement consenti par la collectivité et ouvre la voie à l'accueil d'autres manifestations. Le marquage tactile, la signalétique adaptée et les cheminements guidés mis en place pour l'événement constituent par ailleurs un test grandeur nature de l'accessibilité de l'équipement.

Un véritable levier d'inclusion et d'égalité d'accès

Au-delà de la performance sportive, la manifestation démontre, à l'échelle du territoire, qu'un équipement public peut accueillir tous les publics dans les mêmes conditions d'exigence. Elle fait évoluer durablement le regard porté sur le handicap visuel : auprès du grand public, des scolaires, des bénévoles et des personnels de l'équipement.

La promotion de l'accessibilité des établissements du territoire

Accueillir quatre-vingts athlètes déficients visuels, accompagnés de leurs encadrants, ne se limite pas à l'équipement sportif. Il faut des hôtels dont les circulations et la signalétique sont lisibles, des restaurants accessibles, des transports appropriés et des personnels d'accueil sensibilisés à la déficience visuelle. La compétition constitue ainsi un test grandeur nature de la chaîne d'accessibilité du territoire.

Le comité d'organisation recense les établissements adaptés de l'agglomération et les valorise auprès des délégations, dans le livret d'accueil comme dans le dossier de presse. Cette mobilisation profite directement aux professionnels concernés — visibilité nationale, activité en période creuse — et encourage les autres à progresser.

Une dynamique locale fédératrice

La mobilisation des bénévoles, des clubs, des établissements spécialisés et des associations du territoire autour d'un même projet crée une dynamique durable, qui dépasse largement les trois jours de compétition.

7. Le plan de communication

La compétition étant organisée sous l'égide de la Fédération Française Handisport, elle bénéficie d'un plan de communication de dimension nationale, construit avec le service communication fédéral et décliné localement par le comité d'organisation.

Une communication nationale

- Affiche officielle produite par le service communication de la Fédération, sur laquelle figurent les partenaires de l'événement ;
- Livret d'accueil diffusé à l'ensemble des délégations engagées, et publication du calendrier et des résultats sur les supports fédéraux ;
- Relais sur les canaux numériques de la Fédération, du Comité Régional et du Comité Départemental Handisport, ainsi que des clubs engagés — soit une audience nationale au sein du mouvement sportif.

Les supports réalisés

- Habillage complet de la salle aux couleurs fédérales : kakémonos, banderoles, structures et bords de terrain ;
- Dossier de presse, invitations aux élus et personnalités, signalétique et supports d'accueil sur site, y compris en braille et en gros caractères ;
- Reportage photographique professionnel et production de contenus vidéo pour la promotion de l'événement et du territoire ;
- Animation des réseaux sociaux avant, pendant et après la compétition.

Les médias

Le comité d'organisation sollicitera la presse quotidienne régionale, les radios locales et les médias audiovisuels régionaux, avec l'objectif d'obtenir une présence télévisée sur l'événement. Une captation et une retransmission en ligne des phases finales sont à l'étude. Une zone mixte sera aménagée pour faciliter les interviews des joueurs à l'issue des rencontres.

La visibilité des partenaires

Les logos des partenaires institutionnels et privés figurent sur l'ensemble des supports de l'événement : affiche officielle, habillage de la salle, kakémonos et banderoles, livret d'accueil des délégations, programme de compétition, dossier de presse et supports numériques.

Les partenaires sont par ailleurs associés aux temps forts de la manifestation :

- Invitation à la conférence de presse de lancement, aux côtés des élus et des représentants de la Fédération ;
- Participation aux cérémonies protocolaires et aux remises de récompenses, en présence des athlètes et des photographes ;
- Présence sur le village partenaires et lors du temps convivial du samedi soir.

8. Les actions menées en parallèle

- **Sensibilisations scolaires** : interventions dans les écoles et établissements du territoire pour faire découvrir le goalball, avec mise en situation sous masque occultant, et promotion de la compétition auprès des jeunes publics.
- **Temps de découverte tout public** : séances d'initiation ouvertes aux habitants, aux élus et aux associations, en marge de la compétition.
- **Démarche de développement durable** : tri des déchets, gobelets réutilisables, limitation des impressions, incitation aux mobilités partagées.
- **Recensement des établissements accessibles** : identification des hôtels, restaurants, services et transports adaptés de l'agglomération, intégrés au livret d'accueil des délégations.
- **Valorisation de l'économie locale** : restauration assurée par un traiteur local, hébergement dans les hôtels de l'agglomération, information touristique auprès des délégations.
- **Animation de l'événement** : village partenaires, speaker assurant une description sonore des rencontres, cérémonies protocolaires et temps convivial réunissant compétiteurs, encadrants, officiels et bénévoles.



Masqués, valides et déficients visuels jouent dans des conditions strictement identiques : un support de sensibilisation immédiat auprès des scolaires

9. L'organisation

La compétition est organisée sous l'égide de la Fédération Française Handisport, représentée par le responsable de la Commission Sportive Goalball, et mise en place conjointement avec les organisateurs locaux. Un comité d'organisation local (COL), constitué par le Club Handisport Valence et le Comité Départemental Handisport de la Drôme, assure la conduite du projet.

Fonction	Missions
Coordination générale	Circulation de l'information entre les acteurs du projet, animation des réunions du comité d'organisation, liaison avec la Commission Goalball
Logistique	Matériel, aménagement et traçage de la salle, transports, hébergement et restauration, relation avec le gestionnaire de l'équipement, recrutement des bénévoles
Administratif et financier	Dossiers de subvention, budget prévisionnel et bilan financier, validation des devis, suivi des dépenses et des recettes
Communication et partenariats	Supports de communication, relations presse, animation des réseaux, speaker et animation son et lumière, recherche de partenaires
Sportif	Table de marque, secrétariat, dossier technique, programmation des rencontres, matériel de compétition, jury et officiels

La Fédération Française Handisport prend en charge le déplacement des membres de la Commission Goalball, la désignation et l'indemnisation des arbitres nationaux, l'acheminement du matériel spécifique et les médailles. Les autres charges relèvent des organisateurs locaux.

Accessibilité et accueil des publics

L'accueil d'un public majoritairement déficient visuel appelle des dispositions spécifiques, qui font l'objet d'une attention particulière du comité d'organisation :

- cheminements guidés et sécurisés entre les accès, les vestiaires, les terrains et les espaces de restauration, avec repères tactiles et sonores ;
- documents d'accueil et programme disponibles en braille et en gros caractères ;
- bénévoles formés à l'accompagnement et au guidage des personnes déficientes visuelles, identifiés et présents sur l'ensemble du site ;
- speaker assurant une description sonore continue des rencontres, dans le respect du silence imposé pendant les échanges.

Hébergement, restauration et transport

Le comité d'organisation prend en charge l'accueil complet des délégations :

- Hébergement dans les hôtels de l'agglomération sur les nuits du vendredi et du samedi, proposé aux clubs sous forme de forfait ;
- Restauration sur place par un traiteur local, du dîner du vendredi au déjeuner du dimanche, pour les compétiteurs, les officiels, le staff fédéral et les bénévoles ;
- Navettes adaptées entre la gare, les lieux d'hébergement et la salle de compétition, sur les trois journées.

10. Les moyens à mobiliser

Le budget prévisionnel, équilibré, s'établit à 57 500 € en dépenses monétaires, auxquels s'ajoutent 19 300 € de contributions en nature, soit un total général de 76 800 €. Il est joint au présent dossier. Les principaux postes sont les suivants :

Dépenses	Recettes
▪ Hébergement et restauration des délégations, des officiels et des bénévoles ▪ Aménagement de la salle : traçage tactile des terrains, tapis et protections ▪ Acheminement, montage et démontage des cages et du matériel fédéral ▪ Signalétique adaptée, guidage et documents en braille et gros caractères ▪ Sonorisation, tableau d'affichage et chronométrage ▪ Secourisme, sécurité et gardiennage du site ▪ Transport et navettes adaptées ▪ Communication, promotion et dossier de presse ▪ Animation, speaker, son et lumière ▪ Photographie et production de contenus ▪ Charges de personnel mobilisé sur l'événement ▪ Dotation des bénévoles et des officiels, récompenses ▪ Achats buvette, frais d'organisation et frais administratifs	▪ Droits d'engagement des équipes ▪ Forfaits hébergement et restauration réglés par les clubs ▪ Participation des collectivités territoriales : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Drôme, Valence Romans Agglo ▪ Soutien du mouvement handisport (Fédération, Comité Régional, Comité Départemental) ▪ Partenariats privés ▪ Mécénat ▪ Recettes de buvette

Les concours publics sollicités

Collectivité	Montant sollicité	Part du budget monétaire
Région Auvergne-Rhône-Alpes	7 000 €	12,2 %
Valence Romans Agglo	7 000 €	12,2 %
Département de la Drôme	7 000 €	12,2 %
Total des concours publics sollicités	21 000 €	36,5 %

Le soutien des collectivités est déterminant pour l'équilibre de la manifestation, dont le coût est porté intégralement par les organisateurs locaux. La Ville de Bourg-lès-Valence est sollicitée, non au titre d'une subvention, mais pour la mise à disposition gracieuse de l'installation sportive, valorisée en contributions en nature.

11. Contact

Co-organisateurs	Club Handisport Valence et Comité Départemental Handisport de la Drôme — associations loi 1901 affiliées à la FFHandisport
Contact	Karine CHARAT, Présidente du Club Handisport Valence — 06 18 57 74 97 — handisport.valence@orange.fr
Club Handisport Valence	Maison de la Vie Associative Didier Guillaume — 74 route de Montélier — 26000 Valence — 07 88 53 56 07 — RNA W263001244 — SIRET 389 550 542 00010 — APE 9312Z
Comité Handisport Drôme	Maison Départementale des Bénévoles et du Sport « Marc Fouard » — 71 rue Latécoère — 26000 Valence — 04 75 75 47 77 — cd26.handisport@orange.fr — www.handisport26.org — RNA W263002221 — SIRET 440 293 314 00025 — APE 9312Z